

Communiqué de presse :

10 octobre, journée internationale du sans-abrisme : à Calais, 1000 personnes expulsées de leur lieu de vie

Ce mardi 10 octobre, dès 5h45 du matin, la police a expulsé **l'intégralité d'un lieu de vie** habité par **environ 1000 personnes exilées**, dont des mineurs non accompagnés (**au moins 8 selon ECPAT - il est fort probable qu'il y en ait en réalité beaucoup plus**). C'est la **deuxième fois en quatre mois** que ce même terrain est visé par ce type d'opération d'envergure, preuve de **l'inutilité** du dispositif.

En cette **journée internationale de lutte contre le sans-abrisme**, alors qu'il faisait encore nuit, les personnes exilées survivant sur ce lieu de vie ont été réveillées brutalement par des agents de police venus les expulser, sans qu'elles en aient été informées au préalable. Il s'agit encore une fois d'une **expulsion arbitraire**, conduite sur la base d'une décision de justice qui n'a été ni notifiée aux personnes habitant sur le terrain, ni connue des associations. Cette opération s'est donc produite en **violation des droits d'information**, de la **défense** et du droit à un **procès équitable**.

Durant l'expulsion, **des gaz lacrymogènes** ont été utilisés à plusieurs reprises contre des personnes qui étaient **nassées**. Celles qui ont tenté de s'échapper ont subi des **courses poursuite, des plaquages ventraux, des coups de bouclier et de matraque avant d'être menottées puis arrêtées par la Police Aux Frontières**, ce que les membres HRO ont pu documenter. Les issues étant quasi nulles, des personnes ont emprunté des **routes dangereuses** (voies de chemin de fer, barbelés, barrières et routes passantes notamment) afin de ne pas être forcées de monter dans les bus.

Majeures comme mineures indistinctement, puisque l'expulsion a été opérée sans la réalisation d'un diagnostic social préalable censé évaluer les besoins des personnes concernées afin de trouver des solutions appropriées, les personnes ont été **contraintes de monter à bord des bus** affrétés par la Préfecture. Ces bus les ont emmenées dans des Centre d'Accueil et d'Examen des Situations (CAES), **sans que la destination des bus ni la durée de cet hébergement temporaire ne leur aient été communiquées**. Des personnes exilées nous ont contactées à la suite de leur mise en bus pour nous informer qu'elles ont été emmenées à **plus de 150 km de Calais** (Aulnoye-Aymeries, Amiens, Arras...). Contrairement aux affirmations de la Préfecture sur les réseaux sociaux et à la presse, la mise à l'abri n'était pas une « proposition » ni un « choix », les personnes étant **forcées de monter dans ces bus sous peine d'être arrêtées par la Police Aux Frontières**, qui se trouvait à côté des bus. De plus, les CAES sont des centres d'hébergement temporaires, qui ne sont pas adaptés à la situation de la plupart des personnes et ne sont certainement pas destinées à leur permettre de « vivre dans des conditions dignes ». Plusieurs mineurs isolés ont par ailleurs rapporté avoir été emmenés dans des CAES situés hors du Pas-de-Calais. Enfin, plusieurs personnes exilées ont informé les associations qu'elles n'avaient pas été "mises à l'abri" mais **déposées en bord de route** à quelques dizaines de kilomètres de Calais.

A la fin de l'opération d'expulsion, les agents de nettoyage, également mandatés par la Préfecture ont procédé à la **saisie et/ou destruction illégale de l'ensemble des biens** (téléphones, tentes, couvertures, bâches, vélos, espaces de socialisation, vêtements, sacs à dos etc.) que les personnes n'ont **pas eu le temps de collecter** avant leur mise en bus, au vu de **l'effet de surprise** de l'arrivée des forces de l'ordre à **5h45** du matin. Des tentes ont également été **lacérées et cassées**, elles sont irrécupérables, tout comme un grand nombre d'affaires saisies. Aucune information quant au futur de ces biens personnels, tout comme celui du terrain, n'a été divulguée malgré nos questions : il est donc très probable que les personnes qui ont été emmenées loin de Calais **ne retrouvent pas** leurs affaires laissées derrière elles.

Les membres de Human Rights Observers et des autres associations présentes ont été **soumis à des périmètres dits "de sécurité" très vastes** par les CRS et gendarmes, présents aussi sur ordre de la Préfecture. Ces périmètres, qui **n'ont pas été justifiés** auprès de nos équipes, constituent une **entrave réelle** à notre travail d'observation et de documentation des expulsions. Cela s'ancre dans une **volonté globale d'invisibilisation de la violence** à laquelle font face les personnes exilées à la frontière.

Ces opérations d'expulsions déguisées en mise à l'abri sont en réalité une **manière d'éloigner les personnes exilées de Calais** et s'inscrivent dans une logique politique qui, au détriment du respect des

droits humains, **contribue à la création d'un environnement hostile** à la frontière. Les personnes déportées vont inévitablement revenir à Calais sous peu, puisque le Royaume-Uni n'est souvent pas un choix mais une **nécessité** : cette opération, en plus de n'avoir aucune utilité concrète, **soumet les personnes à un stress supplémentaire et de l'épuisement pourtant évitable.**

Human Rights Observers **dénonce fermement cette politique hostile et répressive** à l'égard des personnes exilées et **appelle à la fin des violences d'État à la frontière**, ainsi qu'à la **mise en place d'une politique d'accueil digne et respectueuse** des besoins de chacun. Nous rappelons en outre que le droit et les procédures légales doivent être respectés par les autorités publiques sans discrimination.

Signataires :

Human Rights Observers

